



**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 JUILLET 2020**

Le **deux juillet** deux mil **vingt**, à **vingt** heures trente, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 26 juin 2020, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Rémi CHAPDELAIN, Maire.

Etaient présents : MM. Rémi CHAPDELAIN, Amyra DURET, Eric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Jean-François RABOT, Patrice LEJEANVRE, Hélène MACÉ, Michel ROQUAIS, Jean-Christophe MICHEL, Matthieu CHAPPÉ, Anne BECKER, Eric RICHARD, Charlotte BRAULT, Yann-Claude CRENN

Présent par procuration :

Absent excusé: Néant

Absente : Mme Catherine DESPREZ

Secrétaire de Séance : M. Eric HAMEL

/ / / / / / / / / /

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION**

Le compte-rendu de la dernière réunion, en date du 4 juin 2020, est adopté par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents.

**Délibération N°2020-03-01/13 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020**

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition déterminées par les services fiscaux ainsi que du montant des allocations compensatrices versées par l'état, considérant les taux d'imposition actuellement appliqués à SOUGEAL, sur proposition de sa commission des finances,

Considérant la hausse des taux d'imposition de 5% en 2015,

**Le Conseil, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir le taux des 3 taxes, à savoir :**

- **Taxe d'habitation :.....13,39 (taux gelé)**

- **Foncier Bâti : .....15,35**

- **Foncier Non Bâti :..... 38,02**

Le produit obtenu s'élève à 150 485 €, auquel s'ajoutent les compensations de l'Etat concernant les différentes exonérations sur le foncier et la taxe d'habitation d'un montant de 17 482 € ce qui porte le total de ces taxes à 167 967 € (budget 2019 : 163 826 €).

**Délibération N°2020-03-02/13 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET COMMUNE**

**Le Conseil municipal,**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le 5 mars 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

➤ Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de :

**294 706,20 €**

Excédent d'investissement de clôture A = 187 048,89 €

Reste à Réaliser Investissement - Dépenses B = 298 497,12 €

Reste à Réaliser Investissement - Recettes C = 0,00 €

Besoin de financement B – A - C = **111 448,23 €**

- Affectation de l'excédent de fonctionnement :  
en priorité

- A la couverture du besoin de financement C/1068 : **111 448,23 €** (titre de recettes à émettre) pour le solde
- à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 : **183 257,97 €** (= 294 706,20 – 111 448,23)

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **Accepte cette proposition et décide donc d'inscrire au budget primitif 2020 de la commune les crédits énoncés ci-dessus.**

### Délibération N°2020-03-03/13 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Le budget est voté chaque année par le Conseil municipal et permet de déterminer les dépenses et les recettes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Il comprend 3 budgets annexes : celui du lotissement, de la boulangerie et de l'assainissement collectif.

Karine LEUTELLIER, adjointe en charge des finances, rend compte des travaux de la commission des finances qui s'est réunie le 23 juin 2020.

La Commission des finances a pris en compte :

- les prévisions de recettes et de dépenses communiquées par la Préfecture et le Conseil Général,
- les dépenses et recettes réalisées en 2019 (à titre de référence),
- les prévisions de recettes locales (pâturage, chasse au marais .....).

L'ensemble des recettes et des dépenses ainsi prévues, permet de dégager un crédit de 180 000 € (budget 2019: 170 000 €) viré à la section d'investissement.

Elle présente le budget primitif de l'année 2020 de la commune :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DEPENSES	BP 2020
011	Charges à caractère général	175 450,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	168 340,00 €
014	Atténuations de produits	5 588,08 €
65	Autres charges de gestion courante	109 672,00 €
66	Charges financières	7 003,22 €
67	Charges exceptionnelles	6 141,00 €
022	Dépenses imprévues	9 765,73 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 797,94 €
023	Virement à la section d'investissement	180 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>663 757,97 €</b>

Chapitre	RECETTES	BP 2020
70	Produits des services et du domaine	34 265,00 €
73	Impôts et taxes	235 689,00 €
74	Dotations, subventions, participations	203 676,00 €
75	Autres produits de gestion courante	6 870,00 €
013	Atténuation de charge	0,00 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	183 257,97 €
	<b>TOTAL</b>	<b>663 757,97 €</b>

Les crédits disponibles pour l'ensemble des programmes de la **section d'investissement** sont ensuite proposés par la Commission pour être répartis ainsi qu'énoncé ci-après :

#### Travaux - Acquisitions

##### Actions en cours :

Matériels services techniques.....	4 000,00 €
Construction salle polyvalente .....	13 000,00 €
Acquisition logiciel mairie .....	4 000,00 €
Sécurisation des entrées de Bourg .....	15 000,00 €
Aménagement cimetière.....	2 000,00 €
Acquisition matériel informatique.....	10 000,00 €

Illuminations de Noël .....	2 000,00 €
Aire de jeux (centre-bourg) .....	10 000,00 €
Droit d'utilisation site internet.....	100,00 €
Jeux garderie .....	1 000,00 €
Accessibilité des bâtiments (WC Publics).....	20 000,00 €
Etude de faisabilité centre-bourg.....	12 000,00 €
Matériel et mobilier espace plurifonctionnel.....	8 000,00 €
Accessibilité voirie.....	48 000,00 €
Acquisition terrains .....	10 000,00 €
Aménagement parking.....	25 000,00 €
Aménagement logement boulangerie.....	1 500,00 €
Affichage public.....	2 300,00 €
Aménagement abords église.....	3 000,00 €
Extincteurs bâtiments publics.....	1 500,00 €
Signalétique.....	2 000,00 €
Voirie urbaine.....	74 000,00 €
Aménagement point incendie plan d'eau de Vaucension.....	25 000,00 €
Aménagement « Maison Guy ».....	40 000,00 €
Eclairage public Lotissement Martinville IV.....	20 000,00 €

**Actions nouvelles**

Voirie 2020.....	28 000,00 €
Aménagement zone échange terrains.....	8 000,00 €
Menuiseries garage boulangerie.....	6 000,00 €
Véhicule services techniques.....	10 000,00 €
Mise aux normes sécurité chauffage église.....	35 000,00 €
Abreuvoirs marais.....	12 000,00 €
Aménagement accès arrière boulangerie.....	9 000,00 €
Aménagement carrefour « Maison Guy ».....	15 000,00 €
Achat plants reboisement.....	3 500,00 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>479 900,00 €</u></b>

La section investissement peut se résumer ainsi :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	DÉPENSES	BP 2020 (RAR 2019 + nouveaux crédits 2020)
	Total des opérations d'équipement	479 900,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	22 947,00 €
020	Dépenses imprévues	8 620,41 €
	<b>TOTAL</b>	<b>511 467,41 €</b>

Chapitre	RECETTES	BP 2020 (RAR 2019 + nouveaux crédits 2020)
10	Dotations, fonds divers et réserves	127 039,23 €
13	Subventions d'investissement	12 248,90 €
020	Immobilisations corporelles	660,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	180 000,00 €
024	Immobilisations affectées	2 672,45 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 797,94 €
001	Excédent d'investissement antérieur reporté	187 048,89 €
	<b>TOTAL</b>	<b>511 467,41 €</b>

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**

- **Vote le budget primitif 2020 de la commune au niveau :**
- ⇨ **du chapitre pour la section de fonctionnement,**

- ⇒ du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement »,
- Précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	663 757,97 €	663 757,97 €
Section d'investissement	511 467,41 €	511 467,41 €

et décide donc d'inscrire au budget primitif 2020 de la commune les crédits énoncés ci-dessus.

**Délibération N°2020-03-04/13 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 POUR LA BOULANGERIE**

Karine LEUTELLIER, adjointe en charge des finances, présente le budget primitif de l'année 2020 du budget annexe Boulangerie :

**SECTION D'EXPLOITATION**

Chapitre	DÉPENSES	BP 2020
011	Charges à caractère général	4 600,00 €
022	Dépenses imprévues	163,14 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 763,14 €</b>

Chapitre	RECETTES	BP 2020
002	Excédent de fonctionnement reporté	663,14 €
75	Autres produits de gestion courante	4 100,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 763,14 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	DÉPENSES	BP 2020
020	Dépenses imprévues	2 070,41 €
021	Autres immobilisations	7 000,00 €
023	Immobilisations en cours	18 535,06 €
<b>TOTAL</b>		<b>27 605,47 €</b>

Chapitre	RECETTES	BP 2020
001	Excédent année antérieur	22 205,47 €
016	Dépôts et cautions	5 400,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>27 605,47 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Vote le budget primitif 2020 de la boulangerie au niveau :
  - ⇒ du chapitre pour la section d'exploitation,
  - ⇒ du chapitre pour la section d'investissement, sans opération.

**Délibération N°2020-03-05/13 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 POUR L'ASSAINISSEMENT**

Karine LEUTELLIER, adjointe en charge des finances présente le budget primitif de l'année 2020 du service de l'assainissement :

**SECTION D'EXPLOITATION**

Chapitre	DÉPENSES	BP 2020
011	Charges à caractère général	2 700,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 000,00 €
66	Charges financières	5 520,71 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 168,00 €
022	Dépenses imprévues	913,71 €
<b>TOTAL</b>		<b>33 302,42 €</b>

Chapitre	RECETTES	BP 2020
002	Excédent de fonctionnement	21 282,42 €
70	Vente de produits fabriqués	12 000,00 €
77	Quote-part des subventions d'investissement	20,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>33 302,42 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2020
001	Reprise déficit antérieur d'investissement	6 818,88 €
16	Emprunts	7 468,24 €
2315	Installations, matériels et outillages techniques	6 400,00 €
20	Dépenses imprévues	460,88 €
040	Subvention équipement	20,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>21 168,00 €</b>

Chapitre	RECETTES	BP 2020
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	21 168,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>21 168,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Vote le budget primitif 2020 du service de l'assainissement au niveau :**
  - ⇒ **du chapitre pour la section d'exploitation,**
  - ⇒ **du chapitre pour la section d'investissement, sans opération.**

### Délibération N°2020-03-06/13 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 POUR LE LOTISSEMENT

Karine LEUTELLIER, adjointe en charge des finances présente le budget primitif de l'année 2020 pour le lotissement :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2020
11	Charges à caractère général	70 000,00 €
042	Opération d'ordre	14 070,03 €
<b>TOTAL</b>		<b>210 070,03 €</b>

Chapitre	RECETTES	BP 2020
002	Résultat reporté	70 862,69 €
042	Opération d'ordre	139 207,34 €
<b>TOTAL</b>		<b>210 070,03 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2020
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	139 207,34 €
<b>TOTAL</b>		<b>139 207,34 €</b>

Chapitre	RECETTES	BP 2020
001	Excédent reporté	110 792,66 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	140 070,03 €
<b>TOTAL</b>		<b>250 862,69 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Vote le budget primitif 2020 du lotissement au niveau :**
  - ⇒ **du chapitre pour la section de fonctionnement,**
  - ⇒ **du chapitre pour la section d'investissement.**

Vu le Code des Communes, notamment les articles L 131-1 et L 131-2,

Vu la délibération N° **2020-02/08** du Conseil Municipal de SOUGEAL du 4 juin 2020, fixant la date d'ouverture du pâturage au marais ;

Considérant l'avis de la commission des « Biens communaux non bâtis » réunie en date du 7 avril 2020 de maintenir les tarifs de 2019,

Le maire propose au conseil de se prononcer sur la question des tarifs à appliquer pour 2020.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents décide de **maintenir les tarifs en vigueur de la saison précédente, à savoir :**

**TARIFS 2020 :**

<b>2020</b>	<b>Pour la saison entière</b>	<b>A partir du 15 juillet</b>
<b>Bovin de plus de 2 ans*</b>	54,80 €	27,40 €
<b>Bovin de moins de 2 ans*</b>	47,00 €	23,50 €
<b>Cheval</b>	65,60 €	32,80 €
<b>Poulain</b>	25,80 €	12,90 €
<b>Poney</b>	36,90 €	18,50 €
<b>Oie</b>	1,50 €	

**Délibération N°2020-03-08/13 : CHASSE AU MARAIS, SAISON 2020/2021 ☞ Ouverture, tarifs et règlement**

M. CHAPDELAINE informe le Conseil que la date d'ouverture de la chasse au gibier d'eau est habituellement fixée au 1<sup>er</sup> jour de la 3<sup>ème</sup> décade d'août, soit le 21 août, sauf information officielle d'ici cette date.

Il demande alors de fixer les tarifs et d'établir le règlement pour cette saison 2020-2021.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, a pris les décisions suivantes :**

- 1) Poursuite de la **gestion** de la chasse au gibier d'eau dans le marais communal, **en direct** par le Conseil Municipal, en régie municipale.
- 2) La **date d'ouverture** "spécifique" sera fixée conformément aux instructions annoncées ultérieurement par arrêté ministériel.
- 3) La chasse devra être pratiquée dans les conditions prévues par la réglementation, notamment en ce qui concerne la disposition relative à l'autorisation de recherche du gibier et du tir uniquement à distance maximale de 30 mètres de la nappe d'eau et l'interdiction des cartouches au plomb.
- 4) **Maintien des tarifs** de 2019/2020, soit :

**Chasseur habitant la Commune**

- Carte annuelle.....**22,00 €** (1<sup>ère</sup> catégorie)

**Chasseur n'habitant pas la commune**

- A la journée (les jours ouvrables) .....**15,00 €** (2<sup>ème</sup> catégorie)

- Un des 3 jours ouvrables, toute la saison.....**73,00 €** (3<sup>ème</sup> catégorie)

- Les 3 jours ouvrables, toute la saison.....**141,00 €** (4<sup>ème</sup> catégorie)

- 5) Les chasseurs qui rendront leur tableau de chasse correctement rempli dans les conditions édictées par le règlement 2020-2021 bénéficieront d'un bonus de 5 € ce qui portera le prix de leur carte pour la saison : **1<sup>ère</sup> catégorie : 17 €, 3<sup>ème</sup> catégorie : 68 €, 4<sup>ème</sup> catégorie : 136 €.**

**6) Interdiction de tirer les ragondins et rats musqués sur la nappe d'eau.**

- 7) Le gardiennage de cette chasse sera assuré par les gardes de la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

- 8) Comme l'an passé le conseil va demander à la Fédération de Chasse de faire un contrôle si possible le premier jour de chasse.

## **Délibération N°2020-03-09/13 : CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE**

### **☞ Maintien des tarifs pour l'année scolaire 2020/2021**

Karine LEUTELLIER, adjointe chargée des affaires scolaires, donne connaissance aux conseillers municipaux du prix des repas appliqués actuellement, avec un tarif différencié pour les élèves de maternelle, du primaire ainsi qu'un tarif pour les adultes. Elle précise que les tarifs proposés par Convivio et acquittés par la commune vont être augmentés de 2.50 % pour la rentrée scolaire 2020/2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De maintenir les tarifs facturés aux parents pour l'année scolaire 2020/2021, à savoir :**
  - 2 € 50 le repas pour les élèves de maternelle,**
  - 2 € 90 le repas pour les élèves du primaire,**
  - 3 € 50 le repas pour les adultes.**
- **Précise que les prix pourront être revu en cours d'année si Convivio venait à augmenter les prix**

## **Délibération N°2020-03-10/13 : GARDERIE SCOLAIRE**

### **☞ Maintien des tarifs pour l'année scolaire 2020/2021**

Karine LEUTELLIER, adjointe chargée des affaires scolaires, rappelle le tarif horaire concernant la garderie municipale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De maintenir le tarif horaire comme suit pour l'année scolaire 2020/2021: 1,20 € de l'heure soit, 0, 30 € par tranche de 15 minutes entamées.**

## **Délibération N°2020-03-11/13 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE A COMPTER DE LA RENTREE 2020-2021**

Karine LEUTELLIER, adjointe en charge des affaires scolaires, rappelle aux élus qu'un règlement de la cantine a été validé par délibération en date du 19 février 2013. Après plusieurs années de pratique, il apparaît nécessaire d'apporter quelques ajustements au dit règlement.

L'objectif poursuivi est d'améliorer l'information aux familles sur le fonctionnement et sur les règles applicables au sein de ce Service.

Sont précisées les considérations suivantes :

- Les modalités d'inscriptions à l'année
- Les modalités d'inscriptions occasionnelles
- Les modalités d'annulation des repas : rappel du délai minimum
- L'émission des factures réalisé à terme échu, sur la base des retours de pointage
- L'évolution des modalités de paiement

Considérant l'avis de la commission « Affaires scolaires » réunie en date du 25 juin dernier

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**

- **approuve le règlement modifié dès la rentrée scolaire 2020-2021 et annexé à la présente délibération,**
- **autorise Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

## **Délibération N°2020-03-12/13 : PARTICIPATIONS COMMUNALES A L'ÉCOLE PRIVÉE : ANNÉE 2020**

Karine LEUTELLIER adjointe chargée des affaires scolaires, rappelle la délibération du Conseil en date du 14 novembre 2019 fixant la participation communale aux charges de fonctionnement de l'école dans le cadre de la convention et conformément aux montants fixés par la Préfecture.

Elle demande de se prononcer sur la participation communale aux frais de **sorties à caractère pédagogique**, intervenants, et divers frais réglementairement prévus dans la convention.

**Considérant les montants attribués l'an passé et les besoins de l'école, elle propose une revalorisation de cette participation à hauteur de 1 700 € contre 1 500 € précédemment.**

**Le maire invite le conseil à se prononcer sur cette proposition, et par 10 voix contre 4, le conseil :**

- ✓ Décide d'accorder une subvention d'un montant de **1 500 € comme l'an passé**, pour participation aux frais de **sorties à caractère pédagogique**, intervenants, et divers frais réglementairement prévus dans la convention.
- ✓ Précise que ce montant sera ajusté en fonction des factures justificatives.
- ✓ Dit que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au budget 2020.
- ✓ Fixe à **61 €** par enfant la participation au paiement des **fournitures scolaires individuelles** (non collectives). Cette somme sera versée à l'APEL sur présentation de la liste des élèves de SOUGEAL.

**Délibération N°2020-03-13/13 : CONSTITUTION D'UNE NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

M. Le maire donne connaissance de la circulaire de la Direction des services Fiscaux, relative à la désignation des commissaires titulaires et suppléants, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Il rappelle le rôle de ces commissaires et demande au Conseil de désigner 12 contribuables titulaires et 12 contribuables suppléants, qui seront proposés en vue de l'établissement de la liste définitive de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le Conseil après avoir pris connaissance de la liste des commissaires actuels, désigne ainsi qu'il suit les contribuables qui seront proposés aux Services fiscaux :

RABOT Jean-François, 1 La Bouessière	BOUFFORT Monique, 2 La Touquetterie
LETOURNEUR Rémi, 28 Lozerais	LEUTELLIER Karine, 2 La Guillourie
HAUGEARD Constant, 6 La Cour Javel	LEFRANCOIS Michel, 7 Rue des Reposoirs
BODIN Paulette, 9 La Musse	ROQUAIS Michel, 5 Alisson
BOISSEL Daniel, 4 La Hais	DURET Amyra, 10 rue du Clos Neuf
RENAULT Claude, 14 Lozerais	HAMEL Eric, 5 rue du Prieuré
GAUTIER Maurice, 1 Le Haut Mesnil	GRANDJEAN Chantal, 5 rue de la Forge
GORE Jean, 1 La Touche Riou	BODIN Pierre, 19 rue de Martinville
GARNIER Jean-Claude, 44 La Selle	LAINÉ Samuel, 44 Lozerais
LEFRANCOIS Jean-Yves, 4 La Martinais	GANCHE Yoann, 7 Le Val
PERIAUX Marie-Laurence, 8 rue du Menhir	WARD Andrew, 1 Le Rocher
BODIN Yves - 3 rue Clos du Puits 35610 PLEINE-FOUGERES	KOURLANDCHICK Jackie, 2 La Croix de la Selle

**QUESTIONS DIVERSES**

**Représentant communale à la CIID**

Dans le cadre du renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), la commune doit désigner son représentant. Le maire propose d'être ce délégué.

✍✍✍✍✍✍✍✍✍

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.***

✍✍✍✍✍✍✍✍✍

*Délibérations à l'ordre du jour de la présente : N°2020 - 03- 01 à 13*